Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203129-20260605-2026_06_06-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
COMMUNE DE SAINT-MADEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MADEN

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur COULOMBEL Sylvain, Maire.

Nombre de membres : 11
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11
Date de convocation : 29 mai 2026

PRÉSENTS : COULOMBEL Sylvain, CHENU François, DOUCET Emilie, REHEL Elodie, FAUCON Patrick, LECHEVESTRIER Manuel, ROBERT Emilie, LECHEVESTRIER Yves-Marie arrivé à 19H17, BRIONNE Noëlle, VERDON

ABSENT EXCUSÉ : BROSSE Hubert pouvoir à CHENU François

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : VERDON Laure

Facturation forfaitaire de la SDF pour l'utilisation de la SDF lors de la cuisson des poteries - Délibération n°2026-06-06

A la demande de François CHENU, 1er adjoint, il est demandé et approuvé à l'unanimité par le conseil municipal l'ajout à l'ordre du jour de la mise en place de la facturation forfaitaire de 15 € au comité des fêtes de Saint-Maden pour chaque utilisation avec cuisson de l'activité poterie, au titre de la participation à la consommation électrique du four lors des cuissons cuisson

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE : la mise en place de la facturation forfaitaire de 15 € par utilisation avec cuisson de la salle des fêtes par le comité des fêtes.

Pour : 11 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Le Maire
Sylvain COULOMBEL



Secrétaire de séance
Laure VERDON

